

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

4 JUILLET 2016

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 4 juillet 2016 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Est absent : Claude Laflamme, conseiller au siège # 4

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:
Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 6 juin 2016 et de la séance d'ajournement du 8 juin 2016
4. Acceptation des dépenses
5. Contrat d'asphaltage 2016
6. Chemin du Portage
 - a. Mandat – Demande de services d'arpentage
 - b. Mandat – Étude géotechnique
7. Route de l'Église Mont-Louis – Ajout d'un ponceau
8. ANCAI – Clause préférentielle d'embauche des camionneurs
9. SQ – Programme de prévention du voisinage
10. Groupe de géomatique AZIMUT – Migration à la nouvelle version GOnet 2016
11. Vente pour défaut de paiement de taxes
 - a. Transfert du droit de propriété – 13, de la Montagne
 - b. Procédure pour vente du 13 de la Montagne
12. Remplacement d'un ouvrier – 3 semaines
13. Programme d'assurance pour les OBNL – BFL Canada
14. Plan d'intervention aqueduc égout et chaussées – Mandat préparation devis / honoraires professionnelles
15. Demandes diverses
 - a. SPLACH Mont-Louis – Autorisation pour la tenue d'un événement
 - b. Festival Country Gros-Morne – Autorisation d'activités
16. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
17. Période de questions
18. Levée de la session

100-07-2016 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Lévesque,
Appuyé de Renaud Robinson,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point «Demandes diverses» demeure ouvert.
Proposition adoptée.

101-07-2016 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session suivante :
Séance ordinaire du 6 juin 2016 avec ajournement du 8 juin 2016;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyé de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux soient adoptés sans modification.

Proposition adoptée.

102-07-2016

ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	50 042,87 \$
Comptes payés, pour un total général de	22 445,22 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	32 552,91 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

103-07-2016

CONTRAT D'ASPHALTAGE 2016

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a lancé un appel d'offres sur le SEAO pour la fourniture d'enrobé bitumineux et le pavage de diverses rues ;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée ;

Considérant qu'au terme de l'analyse des critères de conformité, la soumission est conforme au devis d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis attribue le contrat de fourniture d'enrobé bitumineux et pavage de diverses rues – couche de correction et couche d'usure à la firme Entreprises Mont-Sterling pour une somme de 168 385,49 \$

La secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au Fonds réservés suivants :

Fonds Carrières et sablières	8 522.00 \$
Fonds éolien Cartier	60 000.00 \$
Fonds éolien Northland Power	85 236.40 \$
Remboursement TPS TVQ	14 627.09 \$

Proposition adoptée.

104-07-2016

CHEMIN DU PORTAGE – GROS-MORNE / DEMANDE DE SERVICES D'ARPENTAGE- MANDAT À CHRISTIAN L'ITALIEN, ARP.GÉOMÈTRE

Considérant que la firme Stantec a présenté un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de Services professionnels en arpentage et topographie afin de procéder à des travaux de reconstruction du mur de soutènement sur le Chemin du Portage – Gros-Morne ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le contrat pour la réalisation de services professionnels en arpentage et topographie à Christian L'Italien, arpenteur géomètre au montant de 2 594,77 \$ plus taxes applicables.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

105-07-2016

CHEMIN DU PORTAGE – GROS-MORNE / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – MANDAT ENGLOBE CORP.

Considérant que la firme Stantec a lancé un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude géotechnique afin de procéder à des travaux de reconstruction du mur de soutènement sur le Chemin du Portage – Gros-Morne ;

Considérant que la soumission la plus basse conforme a été déposée par Englobe Corp.

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyé par Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le contrat pour la réalisation de l'étude géotechnique à la firme Englobe Corp. pour un montant forfaitaire de 7 755.07 \$, taxes incluses.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée

106-07-2016

ROUTE DE L'ÉGLISE- MONT-LOUIS / AJOUT D'UN PONCEAU

Considérant la problématique d'écoulement des eaux vécus par les propriétaires riverains de la Rue de l'Église à Mont-Louis – secteur de la Coulée à Mélina ;

Considérant que les propriétaires riverains ont déposé une demande conjointe pour l'installation d'un ponceau sur la Rue de l'Église afin de capter l'eau de leur fossé de ligne ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité,

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis participe à l'effort collectif de drainage des propriétaires riverains en installant un ponceau sous la rue de l'Église pouvant permettre de drainer l'arrivée d'eaux des terrains avoisinants.

Proposition adoptée.

107-07-2016

**ANCAI – CLAUSE PRÉFÉRENTIELLE D'EMBAUCHE DES CAMIONNEURS –
TRANSPORT DE MATÉRIEL EN VRAC**

Considérant que des camionneurs du Sous-poste de courtage de Gaspé-Nord inc. demande l'ajout de clauses préférentielles d'embauche aux devis généraux de la Municipalité ;

Considérant que la Loi 71 de 1999 prévoit que les municipalités peuvent insérer une clause préférentielle d'embauche en faveur des camionneurs artisans et des petites entreprises de camionnage en vrac par l'entremise des organismes de courtage avec permis ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis endosse cette politique dans le but de favoriser ses camionneurs résidents et assurer des retombées économiques sur son territoire en inscrivant à ses devis généraux incluant du transport de matières en vrac les quatre (4) clauses administratives suivantes :

1. Lors de l'exécution d'un contrat pour la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 75 % en nombre, des camions appartenant à des camionneurs résidents ou à de petites entreprises de camionnage de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, abonnés au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, en vertu de la Loi sur le transport (L.R.Q. chapitre T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entrent au chantier ainsi qu'aux matériaux d'excavation sortant du chantier;
2. L'entrepreneur qui n'utilisera pas ses propres camions dans la proportion restante de 25 % pour les cas énoncés au paragraphe 1 devra faire appel aux services des camionneurs abonnés mentionnés au paragraphe 1;
3. Dans le cas des travaux exécutés par la Municipalité en régie interne, le transport de matières en vrac sera effectué en priorité par les camions de la Municipalité ou à défaut, par les camionneurs mentionnés au paragraphe 1;

4. Les tarifs applicables pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

Proposition adoptée.

108-07-2016 GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT – MIGRATION À LA NOUVELLE VERSION GOnet 2016

Considérant que le Groupe de géomatique Azimut Inc. propose la migration du site GOazimut.com vers la version GOnet 6 ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la migration de la nouvelle version GOnet au coût de 250 \$ plus taxes applicables incluant la formation.

Proposition adoptée.

109-07-2016 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2015 – TRANSFERT DU TITRE DE PROPRIÉTÉ DU 13, RUE DE LA MONTAGNE – GROS-MORNE

Considérant que la Municipalité a acquis l'immeuble sis au 13, rue de la Montagne – Gros-Morne lors de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes tenue le 11 juin 2015 ;

Considérant que le droit de retrait n'a pas été exercé dans le délai requis ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis procède à l'enregistrement au registre foncier de la propriété acquise en vente pour taxes et sise au 13, rue de la Montagne - Gros-Morne et mandate le maire Serge Chrétien et la directrice générale Suzanne Roy aux fins de signature des documents relatifs à l'acquisition finale.

Proposition adoptée.

110-07-2016 PROCÉDURE POUR VENTE – PROPRIÉTÉ SISE AU 13, RUE DE LA MONTAGNE – GROS-MORNE

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est propriétaire de la résidence sise au 13, de la Montagne à Gros-Morne pour l'avoir acquis lors de la vente pour défaut de paiement de taxes de juin 2015 et que le droit de retrait est prescrit ;

Sur proposition de Germain Émond,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis offre en vente par appel d'offres dans les journaux la propriété sise au 13, de la Montagne pour une somme minimale de 9000 \$;

QUE le formulaire de soumission soit obligatoire et spécifie que l'acheteur confirme, lors du transfert de propriété, qu'il achète à ses risques et périls et sans garantie de vices cachés.

Proposition adoptée.

111-07-2016 REMPLACEMENT D'UN OUVRIER – 3 SEMAINES

Considérant qu'il est requis de procéder à l'embauche d'un ouvrier d'entretien pour une période de 3 semaines suite à la démission de l'employé temporaire actuel ;

Considérant que 2 candidats ont déposé leurs candidatures après le délai prévu à l'offre d'emploi se terminant le 26 avril 2016 ;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal procède à l'embauche d'un candidat au poste d'ouvrier

d'entretien temporaire (3 semaines) selon l'ordre de dépôt des 2 candidatures soit :

Guy Daraïche	29 avril 2016
Jean-Léon Boucher	2 mai 2016

Le salaire est de 18 \$/heure. La directrice générale est autorisée à prolonger la durée du remplacement s'il y a prolongement de la vacance pour maladie.

Proposition adoptée.

112-07-2016 BORNES DE RECHARGE RAPIDE - DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE PAIEMENT DE LA PRIME D'ASSURANCE

Considérant que la Corporation de Développement St-Maxime-du-Mont-Louis procède à l'installation de 11 bornes de recharge rapide sur le territoire gaspésien dont 2 dans la MRC de La Haute-Gaspésie ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande à la MRC de la Haute-Gaspésie de contribuer pour 50 % au paiement de la prime d'assurance pour le lancement du projet «Installation de bornes de recharge rapide» de la Corporation de Développement de St-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

113-07-2016 PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

Considérant que la Municipalité doit préparer un appel d'offres de services professionnels pour la réalisation du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées selon le Guide d'élaboration préparé par le MAMOT ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la proposition de services professionnels déposée le 4 juillet 2016 par Mélanie Simard, ingénieure pour la rédaction de l'appel d'offres de services professionnels. Le tarif est de 60 \$/heure pour un total estimé à 3000 \$ incluant les déplacements.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution à même les crédits demandés au TECQ 2014-2018.

Proposition adoptée.

114-07-2016 SPLACH MONT-LOUIS – AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la tenue d'un feu de joie sur la plage lors de la journée festive SPLACH du 23 juillet 2016.

Proposition adoptée.

115-07-2016 FESTIVAL COUNTRY DE GROS-MORNE – FERMETURE D'UN TRONÇON DE LA RUE DE L'ÉGLISE (avec voie de contournement)

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyé de Renaud Robinson
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la fermeture d'une section de la Rue de l'Église – Gros-Morne soit la façade de l'église et du presbytère pour la tenue des activités du Festival Country du 29 au 31 juillet 2016. La circulation devra être dirigée vers la voie de contournement en façade.

Proposition adoptée.

116-07-2016 FESTIVAL COUNTRY DE GROS-MORNE – SKATEBOARD SUR LE CHEMIN DU PORTAGE / FERMETURE DE ROUTE

Considérant que le Festival Country de Gros-Morne demande la fermeture d'une section de 1.3 km du Chemin du Portage pour la tenue d'une compétition de skateboard professionnel durant le festival, soit le 31 juillet 2016 ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE l'autorisation soit conditionnelle à l'obtention d'une assurance responsabilité dégageant la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis à la satisfaction de l'assureur La Mutuelle des Municipalités.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

117-07-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition Germain Émond, la séance est levée

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.